

## Compte rendu de séance

### Séance du 14 Novembre 2016

L' an 2016 et le 14 Novembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances (mairie) sous la présidence de Monsieur DAVID Éric, Maire.

**Présents** : M. DAVID Éric, Maire, Mmes : BOURGEOIS Brigitte, DEHOUX Marie-Aude, GASTÉ Nelly, GERVAIS Stéphanie, POISSON Christine, MM : BAZEAU André, CHATAIGNIER Michel, CHOISY Frédéric, DOBER Louis, GODEFROY Pascal, ORY Charles, RANNOU Mickael

**Excusés** : Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BELLEGUIC Marianne à M. ORY Charles, M. CROSNIER Jérôme à Mme POISSON Christine

**Absents** :

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

**Date de la convocation** : 08/11/2016

**Date d'affichage** : 08/11/2016

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Sous-Préfecture de La Flèche  
le : 23 novembre 216

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme GERVAIS Stéphanie

### **Objet(s) des délibérations**

#### **1 - Avis du Conseil Municipal sur le maintien ou non d'un adjoint dans ses fonctions**

réf : 14-11-2016-01

Monsieur le Maire fait savoir que la délégation de fonctions ayant été retirée à Monsieur André BAZEAU par arrêté en date du 31 octobre 2016, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien ou non de Monsieur BAZEAU dans ses fonctions d'adjoint.

Le Conseil Municipal;

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu l'arrêté n° 2014-058 du 31 mars 2014 portant délégation de fonctions et de signatures à Monsieur BAZEAU,

Vu l'arrêté n° 2016-095 du 31 octobre 2016 portant retrait de cette délégation,

Après vote à bulletins secrets, Monsieur BAZEAU s'étant retiré; (POUR le maintien: 8, CONTRE le maintien: 2, Absentions: 3, Blanc 1);

DECIDE de maintenir Monsieur André BAZEAU dans ses fonctions d'Adjoint.

Monsieur BAZEAU indique alors qu'il a transmis un courrier de démission de son poste d'adjoint au Préfet, tout en restant conseiller municipal.

Cette lettre a été lue par Mme Christine POISSON, adjointe au Maire.

## **Observation sur l'approbation du Procès-Verbal du 13 octobre 2016 adopté en début de séance du 27 octobre 2016**

C'est bien le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 13 octobre 2016 qui est adopté et non celui de la réunion ordinaire puisque celle-ci n'a pas eu lieu, faute de quorum et que celle-ci a été reportée au 27 octobre 2016.

### **2 - Approbation procès-verbal de la réunion du 27 octobre 2016**

réf : 14-11-2016-02

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la réunion du 27 octobre 2016.

VOTE: Pour: 13 - Contre: 0 - Abstention: 1

### **3 - Devis divers**

réf : 14-11-2016-03

Cour de l'école:

Le devis de l'entreprise SAS JUGE d'un montant de 22 388,60 € HT est présenté.

Le Conseil Municipal accepte ce devis, les travaux seront réalisés pendant les vacances de Pâques, en même temps que les trottoirs de la Varenne.

Rue du Maine:

Après étude des différents devis (COLAS: 24 127,50 € HT et DURAND: 27 062,00 € HT), le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise COLAS pour un montant de 24 127,50 € HT.

VOTE: Pour: 14 - Contre: 0 - Abstention: 0

### **4 - Convention avec EDF pour fourniture électricité salle polyvalente**

réf : 14-11-2016-04

Monsieur le Maire présente la convention avec EDF pour la fourniture d'électricité à prix de marché fixe à la salle polyvalente.

Cette convention prend effet au 1er janvier 2017 avec une durée de validité de 12 mois.

Le Conseil Municipal accepte cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

VOTE: Pour: 14 - Contre: 0 - Abstention: 0

### **5 - Subvention exceptionnelle Comité des Fêtes**

réf : 14-11-2016-05

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Comité des Fêtes, lequel sollicite une subvention exceptionnelle pour les frais de sécurisation de la manifestation de la fête des pommes, imposée par le Préfet.

Monsieur DOBER s'est retiré et n'a pas pris part au vote de la délibération.

Le Conseil Municipal accepte cette demande et décide de verser une subvention exceptionnelle de 880 € au Comité des Fêtes afin de couvrir ces frais.

VOTE: Pour: 12 - Contre: 0 - Abstention: 0

### **6 - Présentation des conclusions du SCOT**

Monsieur le Maire présente les conclusions du SCOT et informe les conseillers que ce document est à la disposition de chacun.

### **7 - Travaux logement commerce (acte d'engagement)**

Dans l'attente d'informations complémentaires sur le montant exact des travaux, ce sujet est reporté à une prochaine réunion de conseil municipal.

### **8- Tarifs divers (salle des fêtes et cimetière)**

réf : 14-11-2016-06

Le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs en vigueur pour la salle des fêtes et le cimetière.

VOTE: Pour: 14 - Contre: 0 - Abstention: 0

### **Informations**

Sol cantine scolaire : suite à la réunion de la commission école, il est demandé un devis pour la réfection du sol afin d'atténuer le bruit.

Toiture école : des fuites importantes, même en cas de petite pluie, ont été signalées. Il va être demandé un devis de la réfection totale de la toiture.

Rue du Moulin : suite à l'étude de la Communauté de Communes concernant les travaux des trottoirs rue du Moulin, une estimation a été faite pour un montant de 96 453.50 € HT.

**Questions diverses :**

Madame POISSON demande si nous avons des nouvelles de Madame LEFRANC Vanessa, adjoint technique. Monsieur le Maire répond qu'elle a transmis une lettre de démission et que celle-ci sera effective au 13 décembre 2016. Après cette date, une annonce pour cette vacance de poste sera publiée.

Un conseiller demande la date de départ de Monsieur BELKADI, policier municipal. Monsieur le Maire répond qu'il restera agent communal au Bailleul et qu'une convention pluricommunale va être mise en place prochainement avec 2 autres communes pour une mise à disposition auprès de ces collectivités.

Prochain conseil municipal envisagé le 8 décembre 2016.

Séance levée à: 22:30

En mairie, le 23/11/2016  
Le Maire  
Éric DAVID

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric David', written over the printed name 'Éric DAVID'.